

<http://trevoux.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article46>



DIPLOME NATIONAL DU BREVET

- ACTUALITÉS -



Date de mise en ligne : mercredi 27 avril 2016

Copyright © Centre d'Information et d'Orientation - Tous droits réservés

Le diplôme national du brevet

Le diplôme national du Brevet consiste à **évaluer les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège** et **atteste de sa maîtrise de socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Pour se voir attribuer du Brevet, les collégiens doivent **obtenir la moyenne sur l'ensemble des notes et valider le socle commun.**

Selon la note obtenue, les élèves peuvent décrocher des **mentions** : « **Assez bien** », « **Bien** », et « **Très bien** ». Elles permettent sous certaines conditions de bénéficier d'une bourse au mérite.

À partir de 2017, l'obtention du brevet (DNB) repose sur le **contrôle continu et 3 épreuves obligatoires passées en fin de troisième** :

- une **épreuve écrite** portant sur le **français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique**
- une **épreuve écrite** portant sur les **mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, les sciences physiques et la technologie** -* une **épreuve orale** pendant laquelle l'élève **présente un projet travaillé** dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou d'un des trois parcours éducatifs, permettant notamment d'**évaluer la qualité de l'expression orale**

**EN 3^e, UN BREVET
ÉQUILIBRÉ
ET CLARIFIÉ**

À la fin de son année de 3^e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet.**

Cette année, le brevet est **renforcé**.
Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin du mois de juin **comptent autant** que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 POINTS

Le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, c'est ce que votre enfant doit avoir à la fin de sa scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	→ 10 points
MAÎTRISE FRAGILE	→ 25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→ 40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	→ 50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires.**

LES ÉPREUVES FINALES 400 POINTS

ÉPREUVE 1 FRANÇAIS
Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.
3h | écrit | 100 points

ÉPREUVE 2 MATHÉMATIQUES
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.
2h | écrit | 100 points

ÉPREUVE 3 HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
Analyse de documents et de cartes...
2h | écrit | 50 points

ÉPREUVE 4 SCIENCES
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).
1h | écrit | 50 points

ÉPREUVE 5 ORAL
Chaque élève présente un projet mené en dehors des arts ou dans le cadre d'un EPV ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.
15 min. | oral individuel | 100 points
ou
25 min. | oral collectif | 100 points

L'ÉLÈVE EST REÇU
S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

- DE 480 POINTS
MENTION ASSEZ BIEN

- DE 560 POINTS
MENTION BIEN

- DE 640 POINTS
MENTION TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET

à partir de novembre : Les élèves de 3^e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement.

dès avril : Épreuves orales.

fin juin : Épreuves écrites.

début juillet : Résultats du brevet.

septembre octobre : Remise du diplôme de brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine.

DEVOIRS FAITS
Pendant toute l'année de 3^e, DEVOIRS FAITS accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.
Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 notes sont proposées : la note générale et la note professionnelle.
À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE
Ministère de l'Éducation nationale - janvier 2019

En savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html&xtmc=dnb&xtnp=1&xtcr=1>